

Paris, le 13 janvier 2009



Obtient à nouveau avec succès la certification SAS 70

Pionnier français de la certification SAS 70

Premier cabinet d'expertise comptable en France à avoir été certifié SAS 70 en 2007, Primexis obtient, pour la 3^{ème} année consécutive, la certification SAS 70 type II. Certification qui nécessite une remise en cause et de nouveaux contrôles chaque année, le SAS 70 est un atout de premier ordre pour Primexis qui affiche une importante clientèle internationale parmi les groupes ou filiales d'entreprises étrangères et notamment nord-américaines.

Ces sociétés sont en effet directement concernées par la loi Sarbanes-Oxley* qui oblige depuis 2002 les entreprises à un contrôle rigoureux de la qualité de l'information financière et des procédures de contrôle interne.

La norme SAS 70 de type II, une norme internationale de contrôle interne

La norme SAS 70 (Statement on Auditing Standards N°70, Services Organizations), conforme aux standards de l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants) est une norme américaine de contrôle interne, et l'une des rares normes internationales en la matière.

Quand une entreprise externalise la production de ses documents financiers et souhaite s'assurer que le prestataire choisi satisfait bien à tous les critères de contrôle interne auxquels elle est elle-même soumise, Sarbanes-Oxley reconnaît la certification SAS 70 comme un des moyens de le faire.

La certification SAS 70 « de type II » est la certification la plus complète. Elle intègre non seulement un audit au moment de la certification, mais ensuite des contrôles réguliers pour s'assurer que les procédures mises en place restent bien appliquées. Elle constitue une opportunité supplémentaire pour l'entreprise d'améliorer sans relâche son organisation. Pour chaque service audité, une grille de contrôle a été mise en place avec une liste des objectifs de contrôle, des activités contrôlées, des plans de test, des observations et recommandations.

Des garanties complémentaires pour les clients, groupes ou filiales de groupes étrangers

« Nous avons décidé avec l'ensemble des associés de lancer une première procédure de certification en 2006, » explique Olivier Touchard, Président de Primexis. « Le renouvellement de notre certification pour l'année 2009 est une nouvelle garantie pour nos clients, et notamment pour nos clients internationaux, quant à la qualité du contrôle interne au sein de notre cabinet. »

Un périmètre de certification étendu à plusieurs départements chez Primexis

Le périmètre de la certification a été volontairement limité aux deux activités les plus exposées: l'expertise comptable (d'une part dédiée aux filiales d'entreprises étrangères, et d'autre part au secteur immobilier), ainsi que la paie et gestion administrative du personnel.

Trois départements sont ainsi impactés chez Primexis :

- International Business Services
- Immobilier & Secteur public
- Paye et Gestion administrative du personnel

« Après 3 ans de certification, un certain nombre de clients internationaux nous ont fait connaître leur satisfaction quant à la production de notre rapport de certification SAS 70 qui leur permet de répondre aisément aux obligations de contrôle interne auxquelles ils sont soumis, » explique Didier Hemion, associé, directeur de l'activité International Business Services.

« Dans l'activité paie, la certification nous a aussi permis d'améliorer fortement nos procédures internes et de réglementer de façon très stricte l'accès aux dossiers et les garanties de confidentialité, » ajoute Christine Clérin, associée, directrice de l'activité Paye et Gestion du Personnel.

A propos de PRIMEXIS



PRIMEXIS (www.primexis.eu) est un cabinet d'expertise comptable et de conseil indépendant de 280 collaborateurs et plus de 500 clients, groupes et filiales d'entreprises françaises et internationales. Son positionnement est fondé sur la spécialisation métier avec 7 activités : Assistance comptable ponctuelle (Industrie et services, Banque, Assurance), Conseil en organisation et systèmes, Consolidation et reporting groupe, Immobilier et secteur public, International Business Services, Paye et gestion administrative du personnel, Transaction Services.

***A propos de Sarbanes Oxley - Rappel**

La loi Sarbanes Oxley, du nom respectif des deux sénateurs Paul Sarbanes et Michael G. Oxley à son initiative, a été adoptée par le congrès américain en Juillet 2002.

Cette loi, aussi dénommée Public Company Accounting Reform and Investor Protection Act of 2002 ou plus simplement SOX ou Sarbox, est la réponse aux multiples scandales comptables et financiers : Enron, Tyco International ou encore WorldCom. La loi Sarbanes Oxley encadre plus sévèrement la production des documents comptables et financiers. Citons notamment l'interdiction pour une société d'audit de combiner les prestations de conseil et d'audit pour un même client. La promulgation de cette loi-cadre s'accompagne de la création d'une agence indépendante de régulation, la Public Company Accounting Oversight Board, ou PCAOB. Cette loi extra territoriale concerne toutes les entreprises américaines ou non, côtées au New York Stock Exchange.

Contact presse :



STRAT & COM - Véronique Pernin ou Emeric Latimier

Tel : +33 (0)1 40 28 46 18 - Mob : +33 (0)6 61 61 61 02 - E-mail : primexis@vpstrat.com